Landyalogue







3 décembre, Handistreaming, et différent ...

Trois items, voire enjeux, retiennent mon attention et font courir ma plume.

Trois décembre : Journée internationale des personnes handicapées ; toujours nécessaire?

Eh oui! Parce que les réalités, les parcours de vie, lorsque l'on vit une situation de handicap, de maladie chronique, invalidante, restent toujours impactés, régulièrement, fortement, par les manques de réponses adaptées que devrait apporter la société!

Certes, il y a des progrès, mais ils sont encore insuffisants. Certes, par exemple, le Plan fédéral Handicap est porteur pour le futur. Quelque 145 actions portées par chacun des ministres fédéraux qui seront développées. L'enjeu se portera sur la durée, la volonté d'aujourd'hui conjuguée au futur.

Et au travers de ce plan, se dessine indéniablement le défi du Handistreaming! Parce que si la dimension «handicap» était prise en compte dans toutes les politiques, dispositifs légaux, etc. ce que je viens d'évoquer plus avant serait moins négatif. L'excellente étude de Maï Paulus — publiée sur notre site — le démontre à suffisance. La société deviendra plus inclusive si l'enjeu du Handistreaming est appliqué. Évidemment, notre association, avec d'autres collègues, y est extrêmement vigilante, à tous les niveaux de compétence : fédéral, régionaux, communautaires et communal.

Cela prend du temps, mais au fur et à mesure, les responsables adhèrent au défi.

Et pour que finalement, lorsqu'on présente un collègue artiste, on ne lui ajoute plus l'étiquette de « différent »!

La personne en situation de handicap, c'est une personne. Point barre! Elle est employée, sportive, créative, cliente, vacancière, étudiante, artiste, etc. d'abord.

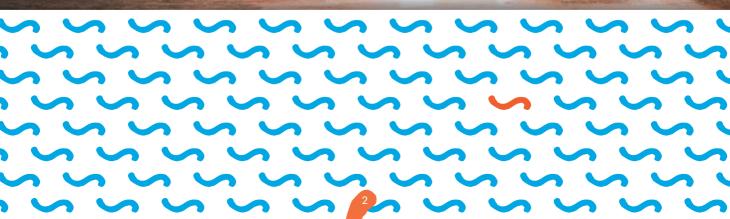
Que le handicap ou la maladie fasse partie de leur vie ne les définit pas principalement. Cet adjectif de « différent » la stigmatise, la déforce.

Il y a encore du boulot, mais rien n'est impossible.

Gisèle Marlière

Présidente





Le 3 décembre, Le Handistreaming, Et ce qu'on appelle « différent »

Le 3 décembre, c'est la journée internationale des personnes handicapées.

Aujourd'hui, cette journée est-elle toujours nécessaire?

OUI!

Parce que la société n'est pas accessible.

La société est un peu plus accessible qu'il y a 30 ans par exemple.

Mais ce n'est pas suffisant!

Aujourd'hui, il existe le plan fédéral handicap.

Ce plan a 145 mesures pour une société plus inclusive.

Ce plan demande à ce que le handicap soit pris en compte dans toutes les politiques.

C'est ce qu'on appelle le Handistreaming.

Une des études d'Esenca explique ce qu'est le Handistreaming.

Elle montre que c'est la solution pour une société inclusive.

Il faut penser handicap dans tous les niveaux de pouvoir :

- fédéral
- régional
- communautaire
- communal

Cela prend du temps:

- Pour changer les choses
- Pour que tous les politiques pensent handicap dans leurs projets, lois...
- Pour qu'on voie la personne et non plus le handicap

Par exemple:

Quand on rencontre une personne en situation de handicap.

On la présente comme une personne, un être humain!

Son handicap ne la définit pas.

Elle n'est pas différente.

Pour cela, il faudra encore du temps!

Mais ce n'est pas impossible.

Gisèle Marlière

Présidente

Pages 2-3 Editorial

Page 4 Sommaire

Pages 5-6 Les études et analyses

Pages 7-8 La Minute culture

Page 9-11 Brochure enseignement

Esenca signifie « Essentiel » en Espéranto : une langue à la symbolique forte : faire tomber les frontières entre nous et nous unir de manière inclusive!

Ensemble, défendons l'essentiel en matière de handicap, de maladie grave, chronique ou invalidante!

Pages 12-25 DOSSIER: Le handistreaming, une solution miracle

pour des politiques inclusives?

Page 13 Pour une prise en compte du handicap

dans toutes les politiques

Pages 14-15 C'est quoi, le Handistreaming?

Pages 16-18 En Belgique, on en est où?

Pages 19-21 Et comment fait-on en Europe?

Pages 22-23 Pourquoi parler du Handistreaming?

Page 24 Le Handistreaming, un outil d'inclusion parmi d'autres

Pages 26-27 Écho des entités territoriales

Périodique d'Esenca asbl : Siège social : rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles

N° d'entreprise : 0416 539 873 - TVA : BE416 539 873 - RPM : Bruxelles • IBAN : BE81 8778 0287 0124

Éditrice responsable : Ouiam Messaoudi – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Contact: Nathalie De Wispelaere - nathalie.dewispelaere@solidaris.be - 02 515 06 55

Ont collaboré à ce numéro :

Manon Cools (Chargée de communication et d'éducation permanente – Esenca) – Nathalie De Wispelaere (Chargée de communication – Esenca) – Gisèle Marlière (Présidente – Esenca) – Olivier Magritte et Natalia Mastsepan (Collaborateurs – Belgian Disability Forum) – Ouiam Messaoudi (Secrétaire générale – Esenca) – Talissa Mupoy (Assistante sociale – Esenca) – Maï Paulus (Chargée d'études et de projets – Esenca).

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065 www.esenca.be – 02/515 06 55

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition.
Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Privacy.300@Solidaris.be

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Shutterstock.com















Quelles sont nos dernières parutions en Éducation Permanente?

FOCUS SUR DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Dernièrement, nous avons publié différentes analyses critiques autour d'enjeux de société. En voici un avant-goût. N'hésitez pas à consulter le site www.esenca.be pour les lire dans leur entièreté!

Vote par correspondance

Chaque citoyenne et citoyen doit pouvoir participer pleinement et sans entraves à la vie sociale, culturelle et politique de son pays. Il est donc essentiel que toutes les personnes en situation de handicap puissent être correctement informées avant d'aller voter. Des évaluations démontrent un manque cruel de participation des personnes en situation de handicap faute d'accessibilité suffisante, mais surtout d'informations préalables au vote afin d'effectuer un choix éclairé. Depuis lors, le combat collectif se poursuit entre chaque scrutin afin de sensibiliser les partis politiques, les gouvernements à rendre les élections suivantes les plus accessibles aux citoyens. Nous étudions dans ce contexte les risques et opportunités du vote par correspondance.

Handicap et culture vers un modèle inclusif

S'intéresser à la culture sous le prisme de la représentation du handicap dans les productions est également un enjeu que nous couvrons régulièrement dans nos analyses. Il nous faut réfléchir à la question des mécanismes globaux d'exclusion, autrement dit que faudrait-il mettre en place pour que la personne en situation de handicap puisse prendre part elle-même au processus de création artistique? Focus sur une initiative particulière à Charleroi.

Service bancaire de proximité

Les services de proximité sont de plus en plus mis à mal et les bureaux de poste ne font pas exception. Dans certains villages, il est encore possible de retrouver des points postes dans certaines librairies. L'occasion pour le client d'acheter des timbres, recevoir un colis, déposer du courrier, un recommandé... mais malheureusement pas de retirer de l'argent. En juin 2022, une nouvelle perspective s'ouvre à la population, par le biais de la société Nickel qui annonce un service bancaire avec retrait d'argent liquide chez son libraire. Cette nouvelle configuration amène son lot de questions, notamment en manière d'accessibilité et donc de recours (ou pas) au service proposé par cette société... privée.

Handicap invisible et études supérieures

Dans cette analyse, nous partons du vécu d'une étudiante en situation de handicap pour soulever les difficultés récurrentes auxquelles font face les étudiantes et étudiants en situation de handicap dans les hautes écoles, l'enseignement supérieur et universitaire en Belgique. Nous soulignons les manquements de notre système éducatif en ce qui concerne le contenu de la formation du corps enseignant face au handicap, et donnons quelques pistes de réflexions et d'actions pour instaurer une inclusion réelle pour les futurs étudiantes et étudiants.

En français facile

Quels sont nos derniers textes EP?

Esenca a écrit des nouvelles analyses disponibles sur notre site : www.esenca.be Elles parlent du vote, de culture et de banque.

Le vote par correspondance

En Belgique tout le monde doit voter.

Les personnes en situation de handicap aussi.

Mais elles n'ont pas toujours accès à des informations adaptées sur le vote, la façon de voter, les personnes pour qui voter...

Les endroits où l'on vote ne sont pas toujours accessibles aux personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi il y a peu de personnes en situation de handicap qui vote.

Et c'est aussi pourquoi Esenca et d'autres ASBL veulent sensibiliser les partis politiques, les gouvernements à rendre les élections suivantes les plus accessibles aux citoyens.

Ce texte parle de la possibilité de voter par la poste.

Le texte explique ce qui est positif et ce qui est négatif avec cette façon de voter.

Handicap et culture vers plus d'inclusion

Ce texte parle de la façon de voir le handicap dans les productions culturelles.

Il parle aussi de ce qui exclut les personnes en situation de handicap de la culture.

Il parle aussi de ce qu'il faudrait mettre en place pour que les personnes en situation de handicap puissent aussi créer et être vues comme des artistes comme les autres.

L'analyse parle d'un projet créé par Esenca Charleroi.

Les services de la banque

Il y a de moins en moins de services bancaires comme les distributeurs d'argent.

Il y a de moins en moins de services de la poste.

Il y a parfois des points postes dans certaines librairies.

Mais ce n'est pas possible de retirer de l'argent en librairies.

En juin 2022, une nouvelle entreprise propose un service bancaire avec retrait d'argent liquide en librairie.

C'est une société privée.

On se pose beaucoup de questions sur l'accessibilité de ces appareils aux personnes en situation de handicap.

Le handicap invisible et les études supérieures

Quel est le quotidien des étudiants en situation de handicap?

Ce texte parle des difficultés rencontrées par les étudiants en situation de handicap invisible dans les hautes écoles, l'enseignement supérieur et universitaire en Belgique.

Le texte parle de ce qui est fait, de ce qui manque, de ce qu'il faudrait faire, surtout en ce qui concerne la formation des enseignants pour une réelle inclusion de ces élèves.

La Minute culture

Voici quelques recommandations de productions culturelles qui traite du handicap sous toutes ses formes. Bonne découverte!

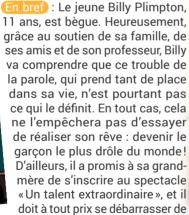
Le Documentaire Unrest (2017)

En bref: «Unrest» est un film documentaire réalisé en 2017 par Jennifer Brea, atteinte d'encéphalomyélite myalgique (ou syndrome de fatigue chronique). Elle y raconte son quotidien avec son mari, partage son désespoir, ses joies, mais aussi ses recherches auprès de médecins et ses rencontres avec des personnes malades tout autour du globe afin d'en connaître davantage sur cette maladie si peu connue. À voir absolument.

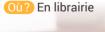
Infos Sur le site du documentaire : 🖵 www.unrest.film



Jeunesse : Livre Le garçon le plus drôle du monde par Helen Rutter (2022)



son bégaiement d'ici là. Aux Éditions Ricochet.

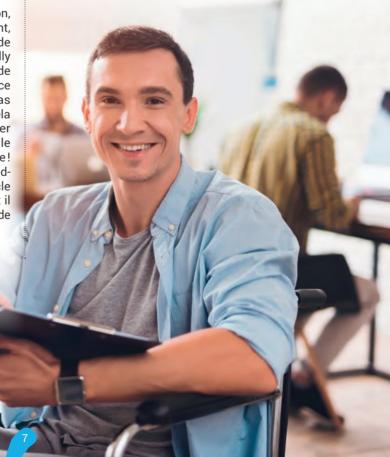


Blog en ligne: Le carnet « Handicap, histoire et politique au XXe siècle »

En bref : Ce carnet est consacré aux aspects politiques de la question du handicap à l'échelle internationale, et surtout dans les pays non occidentaux. L'enjeu est d'expliquer et d'analyser les politiques publiques développées par les organismes intergouvernementaux et les ONG, ainsi que les luttes pour les droits des personnes handicapées, menées par les ONG nationales et internationales.

Où? 🖵 https://handipol.hypotheses.org/





La Minute culture

Voici les sorties culture que nous voulons vous partager.

Le Documentaire Unrest - 2017 - info sur le site du documentaire.

Ce documentaire est réalisé par Jennifer Brea.

Elle est atteinte d'encéphalomyélite myalgique ou syndromes de fatigue chronique.

Cela veut dire qu'il y a des jours ou elle est très bien et vit comme tout le monde

Et il y a des jours ou elle ne peut pas se laver, s'habiller, marcher...

Elle raconte son quotidien avec son mari.

Elle partage:

- on désespoir
- ses joies
- ses recherches auprès de médecins
- ses rencontres avec des personnes malades

Jeunesse : Livre Le garçon le plus drôle du monde par Helen Rutter 2022 – en librairie

Billy Plimpton a 11 ans.

Il bégaye quand il parle.

Il rêve de devenir le garçon le plus drôle du monde.

Tout son entourage le soutient.

Blog en ligne: Le carnet « Handicap, histoire et politique au XXe siècle »

sur le site : https://handipol.hypotheses.org/

Ce carnet veut montrer comment s'organise le handicap dans les pays non européens.

Comment voit-on le handicap?

Quelles sont les politiques publiques mises en place?

Quels sont les droits des personnes en situation de handicap?

Pour quel droit faut-il lutter?

Culture



L'enseignement : une réforme en profondeur

Touché par de nombreuses réformes législatives, l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ne cesse de connaître des changements importants. C'est pourquoi il nous semblait important de faire le point et d'éclairer les personnes en situation de handicap et leurs proches sur les mesures qui les concernent.

Quelles sont les récentes modifications législatives?

Le Pacte d'excellence

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est une réforme de grande ampleur de l'enseignement entamé en 2015. Il se fonde sur 5 grands axes :

Axe 1 Vers des compétences de base solides pour tous

Axe 2 Vers un métier d'enseignant plus collectif

Axe 3 Vers un parcours qualifiant mieux valorisé

Axe 4 Vers une école plus inclusive

Axe 5 Vers une école plus attentive au bien-être

La mise en place progressive du pacte et de ses objectifs a eu des conséquences au niveau de l'enseignement spécialisé et ordinaire.

Suppression de l'intégration temporaire totale

L'intégration temporaire totale, une des formes d'intégration permettant aux élèves de l'enseignement spécialisé de fréquenter l'enseignement ordinaire a été supprimée depuis la rentrée 2020. Cette forme d'intégration constituait le « pont » direct pour les élèves inscrits en enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

Instauration des pôles territoriaux

Progressivement depuis la rentrée 2021, les pôles territoriaux sont mis en place.

Qu'est-ce qu'un pôle territorial? C'est une équipe composée de professionnels aux profils variés, rassemblés sous l'égide d'un coordinateur. Il s'agit d'enseignants ayant une expérience dans le spécialisé, de puériculteurs, d'éducateurs et d'assistants sociaux et de personnel paramédical (logopède, ergothérapeute, infirmier, kinésithérapeute, psychologue...).

Chaque pôle territorial est rattaché à une école de l'enseignement spécialisé – appelée « école siège » – et doit conclure un partenariat avec suffisamment d'écoles de l'enseignement ordinaire – appelées « écoles coopérantes » - afin qu'elles totalisent 12.300 élèves inscrits. Le pôle peut également signer des partenariats avec d'autres écoles de l'enseignement spécialisé – appelées « écoles partenaires».

Les missions remplies par les pôles sont multiples. Toutefois, on peut distinguer deux axes principaux :

Les missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes

Les expertises des professionnels des 2 enseignements se renforcent: informations, accompagnement, soutien, adaptation des pratiques pédagogiques, échanges d'expériences...

Les missions à l'égard des élèves inscrits dans les écoles coopérantes

Accompagnement individuel des élèves à besoins spécifiques, dans le cadre des aménagements raisonnables

Ces pôles territoriaux ne seront pleinement effectifs au'en 2026.

En résumé :

2014: Pacte pour un enseignement d'excellence

2017: Décret aménagement raisonnable (décembre 2017)

2020 : Suppression de l'intégration temporaire totale

2021 : Instauration progressive des pôles territoriaux

Le point aujourd'hui

Notre brochure intitulée « L'enseignement intégré et spécialisé » a pour but de donner la juste information sur les conséquences de ces réformes dans l'enseignement ordinaire et spécialisé. Cette brochure revient sur les types de processus d'intégration du spécialisé vers l'ordinaire. Elle explique le rôle des pôles territoriaux, leur composition et leur fonctionnement actuel. La brochure revient également sur l'enseignement spécialisé et sur les aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire.

Coordonnées

Une question, appelez le contact center Esenca 2 02/515 19 19 - Sesenca.contactcenter@solidaris.be Accessible à toutes et tous Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles





Du changement à l'école

Il y a beaucoup de changements dans l'organisation de l'école.

La Fédération Wallonie-Bruxelles veut un enseignement plus inclusif.

Pour cela, elle a mis en place plusieurs choses :

Le Pacte d'excellence

C'est un texte qui définit certaines choses pour :

- les enseignants
- les élèves
- l'école

Le Pacte d'Excellence veut que :

- tous les élèves aient un enseignement de qualité
- les enseignants travaillent ensemble
- O l'école soit plus inclusive et attentive au bien-être...

Tout cela change l'organisation de l'enseignement – ordinaire et spécialisé – en Belgique.

Il n'y a plus d'intégration temporaire totale.

Cela veut dire que les élèves de l'enseignement spécialisé ne peuvent plus aller dans l'enseignement ordinaire.

Des pôles territoriaux

Un pôle territorial, c'est une équipe de différents professionnels avec un coordinateur.

Il y a:

- des enseignants
- des puériculteurs
- des éducateurs
- des assistants sociaux
- des logopèdes
- des ergothérapeutes
- des infirmiers
- des kinésithérapeutes
- des psychologues...

Chaque pôle territorial est lié à une école de l'enseignement spécialisé et collabore avec des écoles de l'enseignement ordinaire.

Ces pôles accompagnement les écoles de l'enseignement ordinaire dans la prise en charge et le suivi des élèves à besoins spécifiques.

Ces pôles seront complètement en place en 2026.

Pour expliquer tous ces changements, notre ASBL va publier une brochure.

Elle sera bientôt disponible sur notre site internet.



Pour une prise en compte du handicap dans toutes les politiques

Nous le savons, l'inclusion des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique ou invalidante doit être travaillée à tous les niveaux de pouvoirs, par chaque ministre et secrétaire d'État, peu importe ses compétences. Pourtant, on a encore aujourd'hui trop tendance à segmenter les politiques publiques et à ne penser « handicap » que dans le ministère qui en a la compétence. Un outil de politique publique émerge depuis quelques années : le Handistreaming. Nous avons souhaité y consacrer une étude en 2022. Qu'est-ce que le Handistreaming? A qui ou quoi s'applique-t-il? Quelles en sont les limites et opportunités? Focus dans ce dossier.



En français facile

Penser «Handicap»

Pour une réelle inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, toutes les politiques doivent penser « Handicap ».

Il faut penser handicap pour :

- L'enseignement
- Les loisirs
- Le travail
- La santé...

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Mais les choses changent.

On parle maintenant de Handistreaming.

Qu'est-ce que c'est?

Pour qui?

Pour quoi?

Est-ce positif?

Avec quelles limites?

Pour en savoir plus sur le Handistreaming, Esenca a rédigé une étude.

Et nous vous présentons les points importants dans ce dossier.

C'est quoi, le Handistreaming?

Le mot « Handistreaming » est une contraction entre les mots « handicap » et « mainstreaming ». À l'origine, le mainstreaming était l'action d'intégrer un enfant à besoins spécifiques dans une classe ordinaire. Le Handistreaming consiste en **un projet politique inclusif**, encourageant à intégrer le handicap, ainsi que la promotion des droits humains des personnes en situation de handicap, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de **toutes les politiques publiques fédérales, régionales, communautaires et communales**. Il s'agit d'une **approche intégrée du handicap**.

Une dimension préventive

Le Handistreaming comporte deux dimensions. L'une est **préventive**, car elle invite à prendre proactivement en compte les **impacts positifs et négatifs** de toutes les mesures politiques sur les personnes en situation de handicap, afin d'éviter une différence de traitement entre les personnes avec et sans handicap. Penser, dès le départ, aux conséquences sur les personnes en situation de handicap permet de ne pas devoir adapter les mesures par la suite. En effet, construire ou considérer des structures non inclusives en amont engage souvent des surcoûts pour les adapter (adaptations de sites Internet, de bâtiments, pour ne citer que ces exemples).

Une dimension transversale

L'autre dimension du Handistreaming est transversale : elle incite à penser la thématique du handicap dans toutes les politiques publiques et dans toutes les décisions, à tous les niveaux de pouvoir et dans tous les domaines (politique sociale, logement, emploi, enseignement, justice, santé, mobilité, loisirs, aménagement du territoire, gestion des crises, égalité des chances, etc.), en ce inclus ceux qui ne concernent pas « a priori » directement les personnes en situation de handicap. D'une manière ou d'une autre, celles-ci en seront irrémédiablement impactées. À ce titre, le handicap ne doit donc pas constituer une compétence à part dans un ministère spécifique.

Le but est de se demander si, dans toutes les matières, chaque projet ou chaque politique a un impact sur les personnes en situation de handicap. C'est s'intéresser aux besoins du public, au contexte dans lequel il évolue et étudier la manière d'y répondre dans un nouveau projet ou une nouvelle politique.

À ce titre, le Handistreaming, par son application transversale au niveau politique, est, selon nous, l'un des outils majeur **contribuant à l'inclusion** des personnes en situation de handicap dans la société. L'inclusion, c'est la prise en compte de leurs besoins afin qu'elles puissent vivre dignement et sans discrimination par rapport aux personnes « sans handicap ».

Vraiment utile, le Handistreaming?

Les personnes en situation de handicap, au même titre que d'autres groupes vulnérables, défavorisés ou minoritaires, restent encore trop souvent des oubliées lors de la mise en place de politiques ou de projets divers. Pour **prendre en considération ces publics**, force est de constater qu'il est encore nécessaire de mettre en place des règles spécifiques afin d'éviter certaines dérives pour ces personnes. Ce manque de fluidité et ce passage impératif par l'obligation de n'exclure aucun public montrent une fois de plus que notre **modèle social** repose toujours sur des **inégalités structurelles**.

Le handicap est encore trop peu pris en considération, et cela peut être dû au fait que la matière «handicap» est encore appréhendée comme une compétence très **spécifique**, loin de se retrouver parmi les préoccupations premières des ministères. Le handicap existe et continuera d'exister, mais nous pouvons agir pour diminuer les difficultés et les obstacles. Aujourd'hui encore, les femmes, les hommes et les enfants en situation de handicap représentent 15 % de la population européenne¹. En outre, tout un chacun peut se retrouver, à un moment donné dans sa vie, en situation de handicap (temporaire ou définitif). C'est le cas pour 85 % des handicaps qui sont acquis en cours de vie. Les personnes à mobilité réduite (pas seulement en fauteuil roulant) représentent plus de 40 %² de la population européenne. C'est donc notamment en **généralisant le Handistreamin**g que l'on pourra continuer les avancées en matière d'inclusion et répondre aux besoins du secteur.

Pour lire l'étude dans son intégralité, vous pouvez la télécharger sur notre site dans le menu Analyses et études :

www.esenca.be







¹ Wallonie Santé: https://www.walloniesante.be/fr/news/91_journee-mondiale-du-handicap-2020-wallonie-sante-soutient-le-secteur, consulté le 03/05/2022

² Idem

C'est quoi, le Handistreaming?

Handistreaming = la rencontre du mot « handicap » et du mot « mainstreaming ». C'est un projet **politique inclusif**.

Cela veut dire que le handicap et les droits des personnes en situation de handicap doivent être pris en compte dans **toutes les politiques publiques**.

Avec le Handistreaming, on doit penser prévention et pour tout le monde.

Prévention

Quand on veut mettre en place une politique, il faut penser aux conséquences positives et négatives de cette politique sur les personnes en situation de handicap. L'objectif est qu'il n'y ait pas de différences entre les personnes avec et sans handicap.

Transversal

Le handicap doit être pensé:

- dans toutes les politiques publiques
- dans toutes les décisions
- dans tous les domaines de vie

Pour Esenca, le Handistreaming est un outil d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

C'est important de prendre en compte les besoins des PSH pour qu'elles vivent dignement et sans discrimination par rapport aux personnes « sans handicap ».

Aujourd'hui, cela ne se fait pas naturellement.

15% de la population est en situation de handicap = presque 2 millions de personnes.

Les personnes à mobilité réduite représentent plus de 40 % de la population européenne.

C'est important de prendre en compte toutes ces personnes et leurs besoins pour une réelle inclusion.

Cela peut se faire grâce au Handistreaming.













En Belgique, on en est où?

La Belgique est une lasagne institutionnelle. Il a donc été difficile pour Esenca de parvenir à dresser un état des lieux de la situation en Belgique, tant les initiatives, les plans, les objectifs et les politiques se superposent.

Nous citons ici quelques textes qui montrent que petit à petit, le Handistreaming s'intègre à différents niveaux de pouvoir.

Au niveau fédéral

En 2016, un Plan d'action fédéral Handicap avait été adopté. Le premier volet prenait en compte le Handistreaming. Mais ce plan a été critiqué, notamment pour le manque de consultation de la société civile lors de sa conception. Suite à cet épisode et au changement de législature, un nouveau «Plan d'action fédéral Handicap 2021-2024» a été présenté le 26 août 2021 par le Gouvernement fédéral via la ministre en charge des Personnes handicapées, Karine Lalieux. Le Handistreaming fait partie des éléments clés dans l'élaboration de ce Plan et surtout de la politique générale du gouvernement fédéral. Au total, 145 mesures ont été définies dans le Plan, dont 46 mesures phares avec la collaboration des ministres et secrétaires d'État, le CSNPH et Unia. La société civile est et reste invitée aux travaux et au suivi du plan d'action, ce qui constitue une avancée considérable.

Aux côtés du Plan d'action fédéral Handicap 2021-2024, notons également l'existence d'une **Stratégie (inter)fédérale handicap 2021-2030** dont Gisèle Marlière, Présidente du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, parle plus en détails dans son interview.

En Wallonie et à Bruxelles

En Wallonie, la Déclaration de politique régionale wallonne 2019-2024 indique que « dans le respect des politiques inclusives, le Gouvernement entend augmenter l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Il mettra en place un Handistreaming lors de l'octroi d'un soutien financier ou dans ses appels à projets relatifs aux infrastructures accessibles au public ». Dans le cadre de cette Déclaration, un nouveau Plan wallon d'accessibilité est en développement en collaboration avec le CAWaB dont Esenca fait activement partie. Finalement, il existe le Plan de relance de la Wallonie dans lequel le Handistreaming est mentionné.

À Bruxelles, la COCOF, la COCOM et la VGC disposent de législations Handistreaming, de groupes de coordination et de conseils consultatifs traitant du handicap. Au niveau de la Région bruxelloise, une ordonnance portant sur l'intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale a été adoptée en décembre 2016 (appelée « Ordonnance Handistreaming »). En 2022, un nouveau plan Handistreaming bruxellois a été mis sur pied par le Gouvernement bruxellois.

Au niveau fédéral, nous voyons des avancées concrètes pour les personnes en situation de handicap! Nous avons voulu avoir le retour de Gisèle Marlière, présidente du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) sur le Plan d'action interfédéral Handicap.

Gisèle Marlière :

«Il est d'abord à souligner, que dès l'entame de cette législature, la ministre qui a la compétence du handicap dans ses attributions, Karine Lalieux, s'est engagée à concerter systématiquement le CSNPH, dans les projets et les dispositifs existants qui concernent les personnes en situation de handicap (PSH) ET cela se concrétise dans les faits. Avec une constante : chacun dans son rôle. Le CSNPH est un organe consultatif d'avis ; il veille à relayer les besoins et attentes des PSH et de leurs familles en ayant une attention soutenue à l'ensemble des situations de handicap ; il est critique dans ses analyses et avis... Et la ministre prend position : c'est ce qu'on attend d'un responsable politique; mais elle va plus loin : elle explique les raisons de son choix. Et elle est aussi liée à des partenaires politiques au gouvernement qui ont parfois des exigences qui modifient ses projets de départ... ce processus est essentiel et le seul digne d'une démocratie participative! Parce que, chacun, nous optons pour des contacts francs, sans langue de bois, un respect absolu de la parole donnée, une loyauté.

Et cela se concrétise aussi avec d'autres ministres; pas toujours autant que nous le voulons, pas toujours avant que tout un projet soit presque «ficelé», mais cela progresse... Le Plan fédéral handicap en est un exemple. Il concrétise une démarche Handistreaming où tous les ministres fédéraux sont impliqués. C'est un changement de paradigme, conforme à la Convention ONU relative aux droits des PSH. Pas moins de 145 actions sont prévues, et doivent être entamées d'ici la fin de la législature. Il faut reconnaître qu'arriver à ce que chaque responsable politique s'implique, rédige un ou plusieurs projets dans ses compétences propres en tenant compte du handicap, dans un timing précis, c'était un fameux défi! Le CSNPH a remis un avis, saluant la démarche, mais aussi critique. Certains projets sont déjà réalisés : ont-ils été évalués? Amendés? Certains sont très ou trop vagues; une partie des projets n'a pas encore fait l'objet d'une concertation avec le Conseil... C'est donc une « première »! Ce plan

Handicap est un signal fort. Reste maintenant un second défi, encore plus colossal: la concrétisation, pas uniquement pendant 2 ans, mais sur le moyen et long terme. Il va falloir évaluer les avancées, proposer des correctifs, renforcer des actions qui sont trop légères...: le CSNPH sera dans son rôle et la ministre Lalieux s'est engagée à faire un bilan.

Et par ailleurs, parallèlement, elle ambitionne un plan inter fédéral handicap, avec ses collègues dans les Régions.

C'est prometteur, si là aussi, les PSH et leurs familles sont consultées et associées à l'élaboration au travers des Conseils d'avis officiels PSH régionaux. Première concrétisation : une Conférence Interministérielle Handicap (CIM) avec pour objectif une coordination fédéral/régions pour que des législations de part et d'autre soient complémentaires, harmonisées... Nous réclamons cela depuis des années! Et la ministre Lalieux souhaite un avis commun des Conseils d'avis PSH. Depuis des années, le CSNPH a pris l'initiative de mettre en place une Plateforme de ces Conseils : elle va donc, dès janvier, rédiger un avis qui reprendra les attentes et sensibilités et régionales, et fédérales.

L'enjeu du Handistreaming est reconnu et activé : C'est une très bonne chose; maintenant, nous allons veiller à ce que les engagements soient tenus. »

Au niveau communal

Au niveau des communes de Belgique, des conseils consultatifs de personnes en situation de handicap peuvent être mis en place de leur propre initiative. Les communes peuvent également élaborer des plans stratégiques en matière de handicap au niveau local. Cette prise en compte du handicap dans les actions et politiques communales est encouragée par la Charte Communale de l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap, initiative d'Esenca depuis l'an 2000. C'est à l'échelle communale (premier lieu de vie) que les citoyennes et citoyens peuvent éprouver le plus concrètement l'apport du Handistreaming, car les résultats sont tangibles, visibles et utilisables directement.

Pour consulter le Plan d'action interfédéral Handicap en ligne :

https://www.esenca.be/le-plan-handicap/



En français facile

Le Handistreaming en Belgique

La Belgique fonctionne avec différents niveaux de pouvoir.

Il y a:

- Le fédéral
- Le régional
- Le communal...

Quelles sont les politiques Handistreaming en Belgique?

Au niveau fédéral

En 2016, se met en place un Plan d'action fédéral handicap.

Ce plan – créé sans ou peu de collaboration des acteurs de terrain – a été critiqué.

En 2021, il y a un nouveau « Plan d'action fédéral Handicap 2021-2024 ».

Ce plan est pensé handicap et créé en collaboration avec :

- o différents ministres et secrétaires d'État
- des acteurs handicap
- Unia
- le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées

Ce plan se met en place au sein d'une Stratégie (inter)fédérale handicap 2021-2030.

Ce plan tient compte des réalités et des défis « Handicap » de la Belgique.

En Wallonie

En 2019, Le Cawab – dont Esenca fait partie – collabore pour un **Plan wallon d'accessibilité en lien avec** la Déclaration de politique régionale wallonne.

L'objectif est d'augmenter l'accessibilité des infrastructures ouvertes au public aux personnes en situation de handicap.

Il existe aussi le **Plan de relance de la Wallonie** dans lequel on parle de Handistreaming.

À Bruxelles

À Bruxelles, il existe:

- des législations Handistreaming
- des groupes de coordination
- des conseils consultatifs traitant du handicap
- une ordonnance « Handistreaming » depuis 2016
 - Cela veut dire un texte de loi qui demande de prendre en compte le handicap dans les politiques bruxelloises
- un nouveau plan Handistreaming en 2022

Au niveau communal

Il existe des conseils consultatifs de personnes en situation de handicap dans les communes.

Ils donnent des avis, des remarques sur les projets de la commune.

Les communes peuvent aussi développer des stratégies handicap dans leur propre commune.

C'est ainsi qu'Esenca, depuis 2000, propose à toutes les communes francophones la Charte Communale de l'Inclusion des Personnes en Situation de Handicap.

Sans inclusion, sans Handistreaming, pas de participation des PSH à la vie de la commune.

Le handistreaming, un concept belgo belge? Et comment fait-on en Europe?

Le **Belgian Disability Forum asbl (BDF)** est une organisation qui regroupe 18 associations de personnes en situation de handicap. Elle représente ses membres au niveau de l'Union Européenne (UE) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Son rôle consiste à **faire entendre la voix des personnes en situation de handicap belges** au niveau international, en lien avec les différentes politiques influençant leur quotidien.

Le BDF est également membre du *European Disability Forum* (EDF) qui représente les personnes en situation de handicap au niveau européen.

En Union européenne

L'action en matière de handicap évolue progressivement pour devenir une politique d'inclusion et de suppression des obstacles sur le marché du travail. En 1999, l'article 10 du traité de fonctionnement de l'UE est adopté. Il donne à l'UE le pouvoir d'agir dans la lutte contre les discriminations, notamment celles fondées sur le handicap et l'oblige à tenir compte du handicap dans tous les domaines politiques. Les débuts du « handistreaming » pourraient bien se situer ici, même si l'UE n'utilise pas cette expression.

Depuis 2004, un commissaire européen est spécifiquement responsable de l'« égalité des droits », de l'« inclusion » ou de l'« égalité ». L'actuelle commissaire européenne à l'égalité, Helena Dalli, est chargée de mener la lutte contre la discrimination, de transformer en action l'engagement de l'UE pour l'inclusion et l'égalité. Elle a aussi pour mission de faire avancer la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD). En d'autres termes, elle doit veiller à ce que toutes les politiques prennent en compte les personnes handicapées et l'UNCRPD.

Il existe également la stratégie relative aux droits des personnes handicapées pour la période 2021 – 2030 qui comprend plusieurs initiatives telles que : les règles d'accessibilité, le guide de bonnes pratiques en matière de participation politique, les lignes directrices à l'intention des États membres en matière de vie autonome, les appels aux États membres relatifs à la lutte contre la discrimination, etc.

Ainsi, la stratégie devrait montrer le bon exemple en matière de politique du handicap au niveau de l'UE et inviter les États membres à prendre en compte les besoins spécifiques dans tous les domaines politiques relevant de leurs compétences (section 7.2 de la stratégie).

C'est ainsi que le BDF **informe les organisations de personnes en situation de handicap** des initiatives de l'UE comme la création de l'Acte européen sur l'accessibilité des biens et des services. Il participe à des conférences

pour échanger des informations, par exemple les Journées européennes des personnes handicapées. Il interpelle et fait des propositions aux décideurs politiques belges et européens. Prenons par exemple la Carte européenne de mobilité, initiée par le BDF et aujourd'hui, connue sous le nom de European Disability Card (EDC). Le BDF participe au processus décisionnel européen. Il a récemment donné son avis sur le lancement de l'EDC dans tous les États membres.

Quel lien avec l'Organisation des Nations Unies?

L'UE et tous ses États membres dont la Belgique ont ratifié la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées et doivent référer au Comité des droits des personnes handicapées – organe composé d'experts indépendants qui surveille l'application de la Convention par les États parties. Ainsi, la Belgique doit par exemple informer ce Comité des mesures prises :

- · pour se conformer à la Convention ONU des PSH
- pour appliquer les recommandations du Comité
- pour répondre aux questions posées par le Comité

La société civile a aussi la possibilité d'informer ce Comité sur les réalités de vie des personnes en situation de handicap en lui transmettant des rapports alternatifs.

Là aussi, le BDF suit les développements au niveau des Nations unies, formule des positions et informe les organisations de personnes en situation de handicap. Il suit la mise en œuvre de la convention ONU au niveau belge et rédige des rapports alternatifs tous les cinq ans. Il réagit aux remarques du Comité pour en resituer leur portée par rapport au contexte belge.

C'est ainsi que le BDF a par exemple appelé le Comité à ne pas totalement rejeter :

- la notion d'entreprise de travail adapté¹. Pour le comité, les ETA sont assimilées à des ateliers protégés, ce qu'il rejette de manière catégorique. Pour le BDF, le travail en entreprise adapté est acceptable et nécessaire pour certaines personnes ayant besoin d'un encadrement qu'une entreprise ordinaire ne leur garantit pas encore. À terme, toute entreprise devrait offrir un encadrement permettant l'emploi de personnes en situation de handicap. Mais cela ne peut se réaliser que dans un processus évolutif.
- La notion d'institutions². Le comité rejette complètement les services de soins collectifs. Le BDF estime que la vie indépendante implique que les PSH puissent choisir

¹ L'Observation générale n°8 sur le droit au travail des personnes handicapées (art. 27 UNCRPD)

² Concernant les lignes directrices du Comité sur la désinstitutionalisation et le droit à une vie indépendante dans la communauté (art. 19 UNCRPD)

le lieu où elles souhaitent vivre et le type d'organisation qui leur convient. Tant qu'il n'y a pas de services communautaires suffisamment développés et financés, il est difficile d'arrêter de financer les institutions.

Pour conclure, le BDF fait entendre la voix de ses membres au niveau de l'UE et de l'ONU dans toutes les politiques qui peuvent avoir un impact sur la vie des personnes en situation de handicap. Il s'inscrit donc dans la logique d'handistreaming.

Belgian Disability Forum asbl

- Finance Tower

 Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 150
 1000 Bruxelles
- 02 509 83 58 / 02 509 84 21
- www.bdf.belgium.be

En français facile

Le **Belgian Disability Forum asbl – BDF –** est l'ASBL handicap belge pour l'Europe et l'ONU.

Le BDF fait partie du European Disability Forum - EDF.

L'EDF représente les personnes en situation de handicap pour l'Europe.

Le BDF fait faire entendre la voix des PSH belges au niveau international.

Que fait-on en Europe pour les PSH?

Le travail du BDF et de l'EDF s'adapte et évolue avec le temps.

Aujourd'hui, le BDF et l'EDF veulent plus d'inclusion et pas d'obstacles pour l'emploi des PSH.

Ainsi, en 1999, le traité de fonctionnement de l'Union Européenne change avec l'article 10 qui agit pour :

- la lutte contre les discriminations,
- que le handicap soit pris en compte dans toutes les politiques.

On pourrait dire que c'est du Handistreaming.

Mais le BDF et l'EDF n'utilisent pas ce mot.

En 2004, un nouveau poste est créé : un commissaire européen responsable de l'égalité des droits et de l'inclusion.

Aujourd'hui, c'est Héléna Dalli qui est la commissaire européenne à l'égalité.

Son travail:

- lutter contre la discrimination
- transformer en action l'engagement de l'UE pour l'inclusion et l'égalité
- faire avancer la mise en œuvre de la *Convention des Nations unies relative* aux droits des personnes handicapées (UNCRPD)

Aujourd'hui, il y a aussi une politique européenne spécifique « handicap ».

Entre 2021 et 2030, l'Europe va travailler sur :

- les règles d'accessibilité
- la participation politique
- la vie autonome
- la lutte contre la discrimination...

L'objectif est de montrer le bon exemple en matière de politique handicap pour que les besoins des PSH soient pris en compte dans toutes les politiques européennes.

Par exemple:

Depuis quelques années, les PSH peuvent bénéficier de la Carte européenne de mobilité.

Le BDF – à la base de ce projet – l'a présenté à l'EDF pour que d'autres pays puissent aussi proposer cette carte qui :

- reconnaît le handicap
- onne accès à des réductions : musées, parcs...
- set valable en Belgique, à Chypre, en Estonie, en Finlande, Italie, à Malte en Slovénie et Roumanie
- st gratuite et peut facilement être demandée sur internet

Le travail avec l'ONU

L'Europe et la Belgique ont signé

la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées.

Par cette signature, la Belgique doit informer

le Comité des droits des personnes handicapées de ce qu'elle fait pour les PSH pour respecter la convention ONU.

Les associations de PSH peuvent aussi informer ce Comité des réalités de vie des PSH.

Le BDF doit donc se tenir au courant de la mise en œuvre de la convention ONU des droits des PSH en Belgique.

Le BDF écrit des rapports tous les 5 ans sur ce qui est fait pour les PSH.

Le BDF informe aussi sur les réalités belges en lien avec la Convention ONU.

Il échange avec le Comité pour s'assurer d'un respect des réalités belge en lien avec les points de la Convention ONU.

Par exemple:

La convention ONU et le comité ne veulent plus du travail dans les ateliers protégés.

En Belgique, il existe encore les entreprises de travail adapté – ETA.

Le BDF a expliqué au Comité l'importance des ETA pour les PSH car elles proposent un encadrement de travail adapté aux travailleurs en situation de handicap.

Les entreprises ordinaires ne proposent pas cet encadrement.

Il faut donc travailler à ce que toutes les entreprises proposent un encadrement permettant l'emploi de personnes en situation de handicap.

Le BDF agit pour faire entendre la voix des PSH dans toutes les politiques qui peuvent avoir un impact sur leur vie.

C'est donc bien du handistreaming.



Pourquoi parler du Handistreaming?

ENTRETIEN AVEC L'AUTRICE DE L'ÉTUDE, MAÏ PAULUS

Pourquoi une étude sur le Handistreaming ? Suite à la publication du Plan d'action fédéral Handicap, nous avons voulu nous pencher sur la notion de Handistreaming pour mieux en cerner les tenants et les aboutissants. Rencontre avec Mai Paulus, chargée d'études et de projets au sein de notre ASBL Esenca.

Esenca : Comment en es-tu arrivée à te pencher sur la question du Handistreaming ?

Maï Paulus : On entend souvent parler, dans le monde du handicap, de la notion de « Handistreaming ». Mais au fond, c'est quoi le Handistreaming? Où est-il appliqué? Quelles sont les conséquences directes pour les personnes en situation de handicap? Il nous a semblé pertinent d'en faire une étude, déjà parce que ce concept est utilisé de manière morcelée en Belgique et qu'on n'y voit pas toujours clair. Ensuite, parce qu'il est important de comprendre ce qu'il recouvre et ce qu'il implique pour les personnes en situation de handicap. Ça permet d'avoir une meilleure compréhension du Handistreaming et de ce fait, ca permet de mieux défendre et revendiquer son application pour des politiques plus inclusives. L'objectif a aussi été d'inciter à faire évoluer nos modes de pensées en se demandant automatiquement pour chaque nouveau projet, idée, politique: « A-t-on a pris en compte les besoins des personnes en situation de handicap?» ou «Quelles sont les implications pour elles?».

Esenca : Quelles ont été les principales difficultés rencontrées dans la rédaction de cette étude ?

Maï Paulus: Le Handistreaming est mentionné à plusieurs niveaux de pouvoirs en Belgique, dans différents textes, initiatives, plans, objectifs, au niveau fédéral, régional, communautaire, communal, etc. Il était donc difficile d'en avoir une vue d'ensemble, c'est vraiment la lasagne institutionnelle de la Belgique. En plus, comme les membres des cabinets changent, que les gouvernements

se succèdent, rien n'est jamais pareil d'une législature à une autre : c'est aussi ce qui rend le suivi et l'application du Handistreaming sur le long terme assez compliqué. C'est pour ça qu'on défend aussi le fait de concevoir le Handistreaming comme une « philosophie », une manière de penser qui implique de toujours inclure les besoins des personnes en situation de handicap dans chaque nouveau projet ou nouvelle politique.

Esenca: Maintenant que cette étude est publiée, quelles revendications Esenca va porter en matière de Handistreaming, surtout à la veille des élections 2024?

Maï Paulus : De nombreuses questions restent en suspens : comment assurer un suivi et une évaluation de ce concept? Comment assurer qu'il soit pris en compte de manière anticipative dans toutes les politiques publiques? Nous souhaitons défendre une vision à long terme du Handistreaming au-delà des durées des mandats. La question de l'évaluation de la mise en place du Handistreaming et des éventuelles sanctions est également centrale. Nous pouvons avancer, par expérience, que notamment le manque de sanction implique souvent une application faible de la réglementation... Enfin, nous rappelons que le Handistreaming a un certain coût que les politiques publiques doivent absolument anticiper et prendre en charge. Nous savons que cela relève d'un véritable défi dans le contexte politique et budgétaire actuel. Mais intégrer au plus tôt des budgets spécifiques pour le handicap, quand cela le nécessite, donnera une plus grande garantie que les droits des personnes en situation de handicap seront respectés.

Le Handistreaming

Depuis quelques années, on parle de plus en plus du Handistreaming. Esenca a écrit une étude sur le suiet pour comprendre :

- ce que c'était
- pourquoi c'était important pour les personnes en situation de handicap Pour en parler, nous avons rencontré Maï Paulus qui a écrit l'étude.

Maï Paulus nous explique qu'elle a voulu écrire une étude sur le sujet, car on ne connaissait pas assez le Handistreaming en Belgique.

Il fallait faire le point pour comprendre les conséquences du Handistreaming sur les PSH.

Comme ça, on peut mieux défendre le Handistreaming et l'appliquer dans les politiques.

C'est aussi de voir les conséquences positives et négatives des mesures Handistreaming.

Par exemple:

Si on construit un nouveau bâtiment public.

Si la construction ne respecte pas les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il faudra adapter ensuite le bâtiment.

Ça coûtera plus cher que si on le fait dès le départ.

En Belgique, appliquer le Handistreaming est compliqué.

Parce qu'il y a beaucoup de pouvoirs :

- Fédéral
- Régional
- Communautaire
- Communal...

C'est compliqué de voir le Handistreaming dans son ensemble et sur de nombreuses années.

Pour Esenca, le Handistreaming, c'est une manière de penser handicap dans tous les projets, les lois...

Que demande Esenca?

Pour un Handistreaming en Belgique, il faut savoir ce qui se fait, comment, avec quels résultats...

Esenca défend une vision à long terme du Handistreaming sans lien avec les mandats politiques.

Il faut aussi donner du poids à ce concept en punissant les personnes qui ne le respectent pas.

Les politiques doivent aussi se donner les moyens financiers pour faire du Handistreaming dans toutes les politiques.

Le Handistreaming, un outil d'inclusion parmi d'autres

Ce dossier permet de comprendre que le Handistreaming ne représente pas un concept magique qui construira des politiques inclusives dès demain. Il n'est qu'un outil parmi d'autres, bien qu'il soit très important, dans la démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette approche intégrée doit être combinée parallèlement à d'autres initiatives pour une réelle inclusion : des sensibilisations continues au handicap auprès du grand public, mais aussi des formations continues au sein des administrations et des cabinets, la mise en place de référents internes « handicap » au sein de chaque administration et cabinet, des moyens alloués importants pour les conseils d'avis, un travail constant en éducation permanente de la part des associations, une évaluation des politiques mises en place, le recensement de statistiques

comme données sur les situations vécues par les personnes en situation de handicap, etc. Ensuite, des politiques « inclusives » ne résoudront pas tout. La militance et les petits gestes sont nécessaires au **quotidien** : nous avons toutes et tous une part de responsabilité dans ce combat. L'inclusion n'est pas seulement l'affaire de « grandes politiques ». Par exemple, chaque personne pourrait, dans ses projets (et ce, même en dehors d'appels à projets qui le requièrent), vérifier qu'elle prend bien en compte tous les types de handicaps afin qu'aucune personne ne soit discriminée sur base de son handicap.

Pour consulter l'étude «Le Handistreaming, une solution miracle pour des politiques inclusives? » dans son ensemble : — www.esenca.be

En français facile

Le Handistreaming

Le Handistreaming est un outil d'inclusion.

Il est très important, mais il n'est pas le seul.

Il faut aussi:

- des sensibilisations handicap du grand public
- des formations continues dans les administrations et les cabinets ministériels
- la mise en place de **référents internes** « handicap » au sein de chaque administration et cabinet ministériel
- des moyens financiers pour les conseils d'avis handicap
- un travail en éducation permanente de la part des associations
- une évaluation des politiques mises en place
- des **statistiques** sur les difficultés vécues par les personnes en situation de handicap...

Il faut aussi changer le regard de chacun d'entre nous sur les personnes en situation de handicap.

L'inclusion, c'est l'affaire de toutes et tous.

Esenca a écrit une étude sur le Handistreaming

Elle s'appelle : « Le Handistreaming,

une solution miracle pour des politiques inclusives?»

Elle est disponible sur le site : www.esenca.be



Échos des entités territoriales

Esenca Centre Charleroi Soignies

Balades et Vous!

Les ieudis de 14h à 16h - Marche de +/- 4 kilomètres

- Thuin 23 février
- Barbencon 23 mars
- Houdeng 20 avril
- · Thuillies 22 juin

Ateliers d'Expression Artistique

Dessin - aquarelle - gouache - acrylique...

Les mercredis de 13h30 à 16h

Créations thématiques

Les vendredis de 9h30 à 12h

Café des maux

Echanges de petits trucs et astuces du quotidien, partage de nos grosses prises de conscience... Mise en action de

Les mardis de 14h à 16h

Jeux papote

Matinées «Jeux de société» autour d'une tasse de thé ou café.

· Les jeudis de 9h à 11h

Aussi, durant les congés scolaires, des activités spécifiques « nature, bien-être... » seront également proposées.

Toutes les activités sont gratuites et se déroulent à Charleroi, rue de Lodelinsart 90/001.

Renseignements et inscriptions : 2 071 507 814

Esenca Liège

Présentation de la brochure Contraception - stérilisation des personnes en situation de handicap, un choix éclairé?

7 mars 2023 de 9h à 12h

Matinée de présentation des brochures contraception stérilisation des personnes en situation de handicap, un choix éclairé, éditée par Esenca Liège en collaboration avec le Centre de Planning Familial Soralia Verviers à l'attention des professionnels du secteur Handicap, école, animateur EVRAS, CPF, institutions.

Lieu : № CVPS – Rue Xhavée 21, 4800 Verviers

CVPS : **2** 087 35 15 03

Formation Handicap et sexualité : entre désir et réalité : Cahier d'animations

6 avril 2023 - de 9h à 12h30

Formation préalable à l'utilisation du cahier d'animation qui aborde la VRAS avec des personnes avec une déficience intellectuelle à l'attention des professionnels du secteur Handicap, école, animateur EVRAS, CPF, institutions.

RDV à l'Association Longdoz

Prix:

- ½ journée de formation : 150 €/personne outil compris
- Formation sur site: 500 €, 1 outil compris pour 1 équipe de 12 pers. max.

Contact:

Esenca: 2 04 341 63 06 (en matinée) ■ esenca.liege@solidaris.be

Esenca Ludo

Le plaisir du jeu, du sensoriel et de la relation

Notre ludothèque propose:

- Location de jeux : Aux particuliers ou aux institutions.
- Animations autour du jeu pour les groupes en Province de Liège.
- Sensibilisation autour du jeu adapté et des adaptations de jeux.

Le prix demandé est de 2€ à 5€ pour 4 semaines + caution éventuelle pour certains jeux.

RDV à l'Association Longdoz № rue E .Remouchamps 2, 4020 Liège

Contact:

■ esenca.liege@solidaris.be

Esenca Province de Namur

Tous dans le même bateau

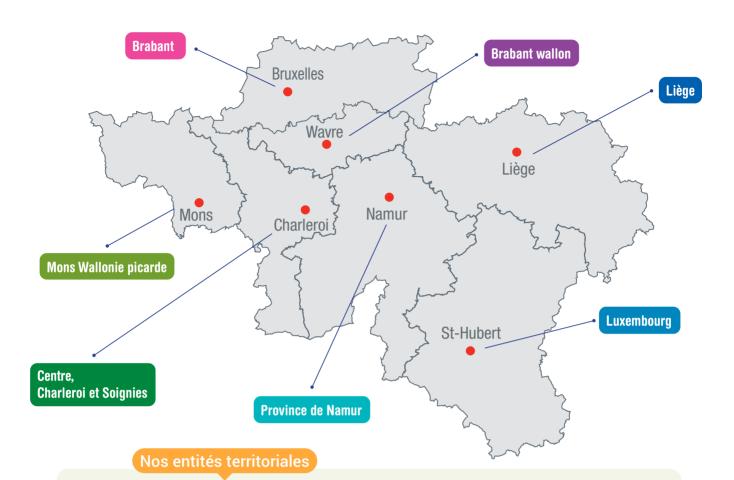
«Tous dans le même bateau» est un projet de voile inclusive imaginé par les jeunes de Latitude Jeunes Namur en collaboration avec Esenca, le fonds Reine Matilde et le sports nautiques de l'eau d'heure club de voile.

En quête de découverte, de rencontre et de réappropriation de leur milieu de vie, ces jeunes en situation de handicap ou non, se rencontrent autour de la pratique de la voile. C'est l'occasion de poser un nouveau regard sur soimême, sur l'autre, sur sa région et sur la pratique d'un sport méconnu.

«Tous dans le même bateau» vous donne RDV dès le mois d'avril sur le Lac de l'Eau d'Heure.

Infos et inscriptions : ■latitudejeunes.namur@solidaris.be

2 0473 52 52 23



Brabant:

- Rue du Midi, 111 1000 Bruxelles
- **2** 02 546 14 42

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Brabant wallon:

- Chaussée de Bruxelles, 5 1300 Wavre
- **2** 010 84 96 47

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Centre, Charleroi w Soignies

- Place Charles II, 24 6000 Charleroi
- **2** 071 50 78 14

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Liège :

- Nue Douffet, 36 − 4020 Liège
- **2** 04 341 63 06 (en matinée)

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc. Ludothèque adaptée + activités Equimotricité

Luxembourg:

- Place de la Mutualité, 1 − 6870 Saint-Hubert
- **2** 061 23 11 37

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Mons Wallonie picarde :

- Avenue des Nouvelles Technologies, 24 7080 Frameries rue du Fort, 48 – 7800 Tournai
- **2** 068 84 82 89

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc. Ludothèque adaptée

Province de Namur :

- Chaussée de Waterloo, 182 5002 Saint-Servais
- **2** 081 77 78 00

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc. Ludothèque adaptée









